



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 12 MARS 1766.

De LISBONNE le 28 Janvier,

On a licencié le Régiment Royal Etranger, composé de déserteurs de différentes Nations.

La Frégate *Françoise la Legere*, commandée par le sieur de Briqueville, est entrée dans ce Port le 23: elle revient de Cadix & retourne à Brest.

Ces jours derniers, il est arrivé de Genes en ce Port un Navire qui avoit à bord trois Capucins Italiens qui, à leur débarquement, ont été arrêtés & conduits dans la prison publique par ordre du Tribunal de la *Junta da inconfidencia*.

De PARIS le 28 Fevrier.

L'Académie Royale des Sciences & Beaux-Arts de *Pau* tint, le 6 de ce

mois, son assemblée publique pour la distribution des Prix qui avoient été proposés l'année dernière. Les Ouvrages qui ont concouru n'ayant pas rempli les vues de l'Académie, elle a réservé le Prix de Prose & celui de Poésie pour 1767; de sorte qu'il y en aura deux de Prose & un de Poésie: le Sujet du premier sera *le moyen le plus propre d'établir un commerce utile en Bearn*; celui du second: *convient il d'établir des greniers publics en Bearn, & qu'elle en seroit la meilleure régie?* Le troisieme doit avoir pour Sujet: *le Ver à soie*.

On a reçu, le 25, la triste nouvelle de la mort du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Après avoir souffert les douleurs inséparables de sa maladie avec une résignation digne de sa piété & de son courage, ce Prince

re-

reçut, le 22, les Sacremens de l'Eglise qui lui furent administrés par le Cardinal de *Choiseul*, & rendit les derniers soupris, le 23, à quatre heures du soir. Stanislas *Leczinski* étoit né le 20 Octobre 1677. Il fut élu Roi de Pologne & Grand-Duc de *Lithuanie*, pour la premiere fois, le 12 Juillet 1704, & pour la seconde fois, le 12 Septembre 1733. Il abdiqua la Couronne en 1736 & fut mis en possession du Duché de *Lorraine* & de *Bar* au commencement de l'année suivante. Il avoit épousé en 1698 Catherine *Opalinska*, fille de Jean-Charles Comte de *Bnin-Opalinski*, Castellan de *Pofnanie*, morte le 19 Mars 1747. La Reine est le seul fruit de ce mariage. Les vertus & les rares qualités que ce Prince à montrées dans les différentes situations de sa vie, lui ont mérité le respect de toute l'Europe, & sa perte excite les regrets les plus vifs & les plus sinceres dans la Province qu'il gouvernoit & à qui il n'a cessé de donner les marques les plus essentielles & les plus multipliées de sa bienfaisance.

De LONDRES le 21 Fevrier.

Hier toutes affaires tant ministeriales que Parlementaires furent suspenduës par rapport à l'anniversaire de la naissance de la Reine, qui fut célébré au Palais de *St. James*, où l'Assemblée fut nombreuse & brillante, & où il y eut Bal le soir avec rejouissances publiques.

Mardi dernier 18 de ce mois les Seigneurs lurent pour la troisieme fois le Bill pour continuer les Droits sur la Dreche, qu'ils passerent ensuite, & ils firent après cela la lecture de quelques copies de Depêches venuës d'*Amerique* & datées des mois de Novembre & Decembre derniers relativement aux troubles survenus dans ces contrées à l'occasion de l'Acte du Timbre.

Les Communes lurent de leur côté par la premiere fois le Bill pour subordonner les Troupes de Marine lors-

qu'elles sont sur terre, & firent la seconde lecture de celui qui concerne la desertion. Elles approuverent encore les resolutions prises la veille au Sujet de la marine, & s'étant formées en grand Committé la discussion des affaires qui concernent l'*Amerique* furent mises sur le tapis, après quoi on fit lecture de différentes Depêches sur ce qui s'est passé dans ce Pays-là aux mois de Novembre & Decembre derniers. Cette Séance dura jusqu'à 10 heures du soir.

Le 19 le Roi se rendit avec les cérémonies, qui sont d'usage à la Chambre des Pairs, & les Communes y ayant été mandées S. M. y donna son consentement Royal aux Bills pour continuer les Droits sur la Dreche &c. Pour permettre l'entrée des grains venant de l'*Amerique*; pour permettre l'importation de l'Avoine du dehors; & pour permettre l'entrée des provisions Salées d'*Irlande*. S. M. donna aussi encore son consentement à trois autres Bills publics & au Bill pour faire un canal navigable depuis la petite riviere de *Gwendraeth* dans la Comté de *Caermartien*, ainsi qu'à celui pour reparer le chemin depuis *Tunbridge* dans le Comté de *Kent*.

Le Roi s'étant après cela retiré, les Communes rentrent dans leur Chambre, & les Seigneurs firent du progrès dans la lecture de papiers sur les affaires de l'*Amerique* leur remis les 14 & 17 de ce mois.

Les Communes, en Committé sur les moyens de lever le Subside, résolurent qu'une Taxe à raison de quatre schelings pour livre sterl. sur les terres, biens personnes & héréditaires, Pensions & Emplois auront encore lieu pendant l'année courante, de même qu'une contribution proportionnée en *Ecosse*, conformément à l'Article IX. du Traité d'*Union* des deux Royaumes, & que dans l'Acte, qui sta-

tuë.

tueroit cette Taxe, il seroit fait une disposition pour lever les doutes, au sujet des Droits imposés par l'Acte de la dernière Séance du Parlement sur les Toiles venant de *Russie* dans ces Royaumes, laquelle Taxe sur les Terres rapporte annuellement deux millions dans l'Echiquier, dont l'*Ecosse* ne paye qu'une modique portion. Ensuite, comme il étoit nécessaire de mettre au-plûtôt en execution les Actes du Parlement concernant les grains, & de convenir de la Taxe des Terres, les deux Chambres ne purent vaquer ce jour-là à l'Affaire de l'*Ame'ique*, qui fut renvoyée à aujourd'hui 21. Cependant, on croit qu'elle sera bientôt décidée à la satisfaction commune de l'*Angleterre* & des Colonies ce qui est d'autant plus à désirer que les choses paroissent s'aggraver de plus en plus dans ces contrées, d'où l'on a adressé les reflexions suivantes aux habitans de la *Grande-Bretagne*.

„ Ne vous avons nous pas envoyé
 „ 4 mille hommes, qui sont entierement
 „ péri's, pour vous se'conder dans l'ex-
 „ pédition sur *Carthage*? N'est ce pas
 „ nous qui vous avons autrefois pro-
 „ curé la paix par la prise du Cap
 „ Breton? Ne vous souvient-il pas
 „ des secours que nous vous avons
 „ en dernier lieu donnés à la *Martini-
 „ que*? Ne nous devez vous pas la
 „ prise de la *Havane*, dont vous ne
 „ vous seriez point vraisemblablement
 „ emparés, vû la maladie épidémique,
 „ qui regnoit dans vos Troupes, si
 „ les *Americains Septentrionaux* ne fus-
 „ sent venus remplacer le vuide qu'y
 „ caufoit cette maladie?
 „ Vous avez pris *Quebec* avec les
 „ *Americains Royaux*, qui pendant la
 „ dernière guerre avoient en campa-
 „ gne plus de 15000 hommes. Vous
 „ dites aujourd'hui que vous avez
 „ pris le *Canada* pour notre avantage,
 „ comme si vous ne saviez pas que
 „ c'a été pour le votre.
 „ Comment avez vous cependant
 „ payé les Services que nous vous

„ avons rendus? par des Taxes in-
 „ tolerables, comme Droits de Tim-
 „ bre &c. Par l'envoi que vous nous
 „ avez fait de vos Malfaiteurs, que
 „ vous avez tirés de vos prisons pour
 „ leur faire exercer chez nous l'heu-
 „ reux talent qu'ils ont de voler &
 „ de massacrer, & rendre, comme ils
 „ se font, nos grands chemins plus dan-
 „ gereux que ne le fut jamais chez
 „ vous *Hounslow-Heath*. Si vous en
 „ voulez une preuve, apprenez que
 „ 15 de ces miserables, dont vous
 „ nous avez gratifié le 30 Mars der-
 „ nier, sont pour notre bonheur tom-
 „ bés entre les mains de la Justice:
 „ Ce sont là les preuves de tendresse
 „ de la mere Patrie envers nous, &
 „ ce sont là les recompenses des Ser-
 „ vices signalés que nous vous avons
 „ rendus.

D'un autre côté les principaux ne-
 gocians des villes les plus considéra-
 bles de l'*Amerique Septentrionale* ont fait
 parvenir aux Commerçans les plus é-
 toffés de *Bristol* de *Lewerpool* & des
 autres villes d'*Angleterre* des mémoires
 signés de 330 d'entre eux par lesquels
 ils les sollicitent vivement de s'inter-
 poser pour obtenir la revocation de
 l'Acte du Timbre.

De HAMBOURG le 22 Fevrier.

Suivant les lettres de *Stockholm* du
 11 de ce mois le Baron de *Reuterholm*
 a présenté à la Chambre des Chevaliers
 un Mémoire, aussi élégant que pres-
 tant en faveur de Mrs. *Witford*, E-
 tienne, *Knipper & Claffon*, Associés du
 nouveau Bureau de Change; a-
 vec tant de succès, que d'un com-
 mun accord les Chevaliers & les Nob-
 les les ont déclarés entierement ab-
 sous. L'Ordre du Clergé s'est confor-
 mé à un sentiment aussi modéré.

Le Committé Secret est d'opinion,
 que l'on doit chercher la vraie cause
 de la décadence de la Banque & des
 Finances dans les sources suivantes.

1. Dans les Réglemens faits à la

Die-

Diète de 1734 & amplifiés par celle de 1738 suivant lesquels il a été permis de lever à la Banque de l'argent sur les marchandises du Royaume à exporter, à raison de 6 & ensuite de 4 pour cent.

II. En ce que la Députation de la Banque & la Commission des Monnoyes ont trouvé bon de jeter les premiers fondemens de l'exportation des plaques de cuivre, dans l'idée que cela procureroit une amélioration dans les Espèces : A quoi l'on a encore ajouté la démarche d'encourager par des Recompenses l'exportation du Cuivre monnoyé : Ce qui a comblé le mal.

Le Committé Secret a exposé ceci fort amplement aux Etats, & leur a fait entendre à cette occasion, que la Couronne a perdu plus de 10 Tonnes d'or à la Monnoie de *Pomeranie*, en ce qu'elle a changé tous les mois & qu'elle est tombée de 137 & 138 à 437 pour cent à raison de l'argent de Banque de *Hambourg* Ceux qui étoient à la solde de la Couronne, y ont en outre perdu 133 Tonnes d'or. Les *Plena* des Etats ont agréé les mesures, que le Committé Secret a proposées pour remédier à ce desordre.

De BERLIN, le 18 Fevri.

Le but principal des deux Prix proposés consécutivement par le Directoire Général ayant été l'épargne du bois ; le même Directoire promet un Prix de cent Ecus à quiconque indiquera, pour quelque genre de consommation que ce soit, un moyen d'épargner le bois, solide, praticable, & non usité dans ce pays : bien entendu que cette épargne ne nuise en aucune façon à la perfection de l'Ouvrage, & que l'Académie y donne son approbation. Les Mémoires sur ce sujet seront adressés à M. le Professeur *Formey*, Secrétaire perpétuel

de l'Académie. On ne fixe aucun terme pour leur envoi, n'étant pas possible de déterminer exactement le tems requis pour les expériences qu'ils doivent renfermer.

Le Directoire Général a encore requis l'Académie de proposer pour sujet d'un Prix, semblable à ceux qu'il a déjà donnés & qui déjà ont été annoncés, la Question suivante.

Faire voir par de nouvelles expériences, exécutées en grand & suffisamment constatées, comment, en épargnant autant qu'il est possible le bois, le tems & les fraix, on peut tirer des cuites salines le sel tellement purifié & préparé, qu'il ait le degré le plus considérable de finesse & d'une égale granulation.

Comme il s'agit ici tout à la fois de perfectionner la préparation du sel, & d'épargner le bois, ceux qui prendront occasion de là de faire des essais en grand, sont priés, en les faisant & en répondant à la Question proposée, de ne pas borner leur attention aux nouveaux arrangemens qu'on pourroit prendre par rapport aux chaudières, mais de se mettre surtout en état de pouvoir déterminer, comment & jusqu'à quel point, en hyver, on pourroit tirer parti du froid, tant pour la graduation que pour la cyrtallisation & la granulation du sel ; & au contraire, comment dans les jours lumineux & chauds de l'Été, dont les climats de l'Allemagne jouissent, l'action du Soleil pourroit être appliquée aux mêmes usages ; vu qu'il est connu que la coction du sel le plus fin demande à peine un plus grand degré de chaleur.

Afin d'accorder un espace de tems suffisant pour ces travaux, le Prix ne sera adjugé que dans l'Assemblée publique du 31 Mai 1769 & les Pièces doivent être remises avant le 1 Janvier de la même année.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12. MARS 1766.

De Florence, le 28 Fevrier.

Il s'est élevé dernièrement du côté de *Barberino* un vent si impetueux qu'il y a deraciné & renversé les plus gros arbres & endommagé plusieurs maisons, dont les toits ont été en partie emportés, & cet ouragan s'est terminé par une grêle d'une grosseur extraordinaire.

On a dernièrement fait à l'hôtel des monnoyes de cette ville l'épreuve d'un balancier, travaillé par le sieur *Moreni* Fondateur de S. A. R. sous la Direction de Mr. de *Cambraidigni*, au moyen duquel on frappe les plus grosses pièces en beaucoup moins de tems qu'auparavant & avec l'aide de quatre hommes au lieu de douze qu'on y employoit.

Il a passé le 23 de ce mois par cette ville un Courrier d'*Espagne*, qui après y avoir remis quelques d'epêches pour Madame l'Archiduchesse Grande Duchesse a poursuivi sa route pour *Naples*.

Le 24, le Marquis de *Capponi*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. & de Notre Cour partit pour *Naples*, où il va complimenter le Roi des *Deux Siciles* de la part de Mgr. l'Archiduc Grand Duc, & le Marquis *Renuccini* également Chambellan de la Cour I. & de la notre partit aussi pour *Madrid* chargé d'une pareille Commission.

S. A. R. a accordé les entrées de Chambellan aux cinq premieres dignités du Chapitre de cette Metropole, ainsi qu'à l'Abbé Marquis *Albergoti*.

Le Baron de *St. Odil* est arrivé ici de *Rome* la nuit du 24 ou 25. Il est allé descendre au Palais qui est habité par Mr. le Marquis de *Botta* & le même jour 25 il a eu audience de L. L. A. A. R. Il est encore arrivé ce jour là un Courrier de *Parme* qui après s'être arrêté ici quelques heures, a continué sa route vers *Rome*, d'où le Prince *Doria Panfili* est arrivé en cette ville lendemain 26.

De LONDRES, le 25 Fevrier.

La grande affaire de l'Acte du Timbre est enfin terminée : Apres de longs debats pour savoir s'il convenoit de *revoquer* ou d'*expliquer* & *corriger* cet Acte, le premier a passé dans la Chambre des Communes à la pluralité de 275 voix contre 167. & la resolution y a été prise en consequence le 24 après une Seance qui a duré jusqu'à 2 heures du matin.

La mâle eloquence de Mr. *Pitt*, qui a parlé pendant une heure & demie, a beaucoup contribué à cette resolution.

Le même jour 24 la Chambre des Pairs après une assemblée qui a duré jusqu'à minuit, a aussi ordonné à la pluralité de 240 contre 133 voix de porter un Bili pour *revoquer* l'Acte du Timbre sans réexaminer en comité la resolution qui avoit été prise à cet égard.

Or

On prétend au reste que le motif principal qui a donné lieu à cette revocation, c'est qu'il a été démontré, que les Colonies devoient à l'Angleterre plus de 4 millions Sterling, dont elle auroit eu beaucoup de peine à se procurer le paiement, si la resolution de laisser subsister l'Acte du Timbre avoit eu lieu, ainsi qu'il avoit d'abord semblé qu'elle l'auroit.

De la HAYE le 26 Fevrier.

Les Députés Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, accompagnés de Mr. Horemans Commandant de la dernière Flotte de retour, se sont rendus aujourd'hui à l'Assemblée des États-Généraux, & ont rendu compte à Leurs Hautes Puissances de l'état actuel des Affaires dans les Indes.

D'ALTONA le 24. Fevrier.

Suivant les lettres de Coppenhague du 18 de ce mois le Roi a donné au Régiment du Prince Royal, le nom de Régiment du Roi; Sa Majesté a en même tems décidé, qu'il auroit à l'avenir le rang immédiatement après les deux Régimens des Gardes infanterie, qui portent les noms de ces deux Royaumes. Suivant le bruit public M. le Comte de Moltke, Conseiller intime, est sur le point de donner sa demission de la Charge de Grand-Maréchal de la Cour, & Mr. Schimmelmann, Conseiller privé, cessera d'être chargé de l'Administration des Finances.

De Hesse-Cassel, le 20 Fevrier.

Ces jours derniers, on a publié ici une Ordonnance du Landgrave, pour empêcher la grande consommation de Café qui se fait dans ses États. Par le premier Article tous les Marchands de Café, qui sont établis dans les Villages du Landgraviat, ainsi que les Juifs qui en font trafic, n'ont plus que 3 mois pour en vendre, passé lequel tems ils doivent cesser ce Commerce, sous peine d'être bannis. Par le second l'usage du Café est défendu dans les Villages & Hammeaux. Par le troisieme tout paysan doit se defaire dans l'intervalle de six semaines des caffetières & autres ustencils à l'usage du café. Par le quatrieme il est défendu de donner du Café aux blanchisseuses, repasseuses & ouvrières en linge. Par le cinquieme, tous ceux qui contreviendront à ces trois derniers articles, seront condamnés à une Amende pécuniaire.

On trouve chez J. T. de Trattner, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au Koblmareck.

Der Heldentempel Oesterreichs, zum Nachruhm des K. K. Feldmarschalls Grafen Leopold v. Daun, besungen von M. Denis, aus der G. I. Lehrern am K. K. Theresiano. Mit dessen Bildnis, in 4to. 1766. 24. kr.